Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213502081-20260605-DCM_2026_073-DE

Mairie d'Orgères 35230

Séance du Conseil Municipal du 05 juin 2026

CONVOCATION : 29 mai 2026
Présents **:** Yannick COCHAUD, Pierre-Yves SAGET, Christine TROCHU, Yannick GOURIÉ, Laurent BAUDE, Isabelle LIMOUX, Jean-François LE BOUGUENNEC, Alain DECIMA, Marie-Andrée PELLAN, Daniel RENAULT, Geneviève RENAULT, Jérôme CUSSONNEAU, Stéphanie GOSSELIN LEMAILE, Véronique FRUGNAC, Yves-Marie LALLICAN, Sabiha UGUEN, Aurélie DEMÉ, Emmanuel LECHEVALIER, Jérôme TREMORIN, Sylvie DUHAMEL, Erwan MOREAU, Edwige SALLÉ, Insaf GUETAT ANTOINE, Erwan HERVÉ.
Absents : Sylvie FASQUEL, Sylvie RITZENTHALER, Audrey BOURDIN, Etienne JEGOU, Thierry GUERRIAU.
Procurations : Yannick GOURIÉ, Jérôme CUSSONNEAU, Yannick COCHAUD, Sylvie DUHAMEL, Alain DECIMA.

73. URBANISME_POLE SANTE_ACQUISITION A TITRE GRATUIT DE LA PARCELLE ZH 279 (Acte 3.1)

M. Laurent BAUDE, adjoint à l'Urbanisme présente l'exposé suivant :

Dans le cadre de l'échange parcellaire en cours entre la commune et Mme G, situé au Nord du pôle santé, le notaire nous a informé que la parcelle ZH 279, de 7 m², appartenait toujours à Mme G.

Cette parcelle aurait dû être intégrée lors de la vente réalisée en 2021, de la parcelle ZH 380, appartenant à Mme G, au profit de la commune, dans le cadre du projet du pôle santé.

Après échange, Mme G est favorable à céder cette parcelle à la commune à titre gratuit.

Les services du Domaine ont été consultés en date du 18 mai 2026.

Aussi, il est proposé d'intégrer à l'acte d'échange, l'acquisition par la commune de la parcelle ZH 279, d'une surface de 7 m², permettant d'une part de régulariser l'assiette foncière du pôle santé et d'autre part d'éviter des coûts supplémentaires de frais de notaire.

La commission Urbanisme et Bâtiment en date du 12 mai a émis un avis favorable.

Ceci exposé,

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'acquisition à titre gratuit de la parcelle ZH 279, d'une surface de 7 m², située 1 bis rue Jacques Cartier, appartenant à Madame G ;
- **AUTORISE** M le Maire ou son représentant à signer tous documents et actes afférents à ce dossier.

URBANISME_RUE THEOPHILE BRIANT_CESSION DE LA PARCELLE ZD 598 (Acte 3.2)

M. Laurent BAUDE, adjoint à l'Urbanisme présente l'exposé suivant :

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213502081-20260605-DCM_2026_073-DE

La commune a été sollicitée par M et Mme M, domiciliés au 29, rue Théophile Briant pour acquérir une emprise foncière communale issue de la parcelle cadastrée ZD 241, située en limite de leur propriété (ANNEXE 3).

Il s'agit d'un talus enherbé d'une largeur d'environ 1,60 m ne présentant aucun intérêt pour la commune. L'acquisition de cette emprise par les riverains va leur permettre de réaménager leur terrain situé en contrebas de cette emprise.

Suite à l'intervention du géomètre, la parcelle nouvellement cadastrée ZD 598 (ex ZD 241p) présente une contenance de 44 m².

Suivant l'avis du Domaine en date du 19 mai 2026, la valeur vénale est estimée à 20 € le m².

A ces montants, s'ajoutent à la charge de l'acquéreur, les frais de géomètre, d'un montant de 938,64 € TTC et les frais de notaire.

La commission URBANISME et BATIMENT en date du 25 février 2026 a émis un avis favorable

Ceci exposé,

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la cession de la parcelle nouvellement cadastrée ZD 598, située rue Théophile Briant, au profit de M et Mme M, au prix de 20 € le m² et suivant les conditions pré-citées ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et actes afférents à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,

